Microferme : des rêves à la viabilité

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard

Objectifs

■ Acquérir la méthodologie de diagnostic et d'évaluation de son projet de microferme, selon une approche systémique et au travers de l'étude de cas concrets.

Enjeux

Les projets d’installation en microfermes maraîchères biologiques sont de plus en plus courants. Mais comment s’assurer que mon projet est viable ? vivable ?La formation se basera sur les résultats de la thèse menée par Kevin Morel (INRA) et ceux du projet MicroMa mené par la FD CIVAM du Gard.

Contenu

• Diversité des microfermes, mise en contexte, conditions de viabilité et de vivabilité des petits systèmes ma-raîchers : Présentation des résultats de la thèse de Kevin MOREL menée sur 20 micro-fermes en France et de l’étude menée par la FD CIVAM 30 sur 10 microfermes dans le Gard.• Présentation d’un outil qualitatif multicritères permettant d’appré-cier concrètement la viabilité et vivabilité de son projet (adaptation du projet de vie et cohérence des stratégies choisies en fonction de la situation et du territoire, différentes options techniques, éléments consti-tutifs de la viabilité économique...).• Visite de deux microfermes.

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 25/11/2021

Tarifs

Adhérent 0€
Non adhérent 0€
Non agricole 0€
Accès libre, réalisé avec le soutien du FEADER

Plus de renseignements

Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas partagé

ⓘ **Modalités d'accès :** Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d’étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

18 nov 2021 09:00 - 17:00 (7hrs)	30250 Sommières	Kevin Morel, chercheur INRA, spécialiste des microfermes
25 nov 2021 09:00 - 17:00 (7hrs)	30250 Sommières	Kevin Morel, chercheur INRA, spécialiste des microfermes

Co-organisateur(s)

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)